



Reconstitution des fonds propres de PCB

PHARMA BELGIUM, dont le capital est détenu à 99,99 % par la société PCB cotée au marché Euronext à Bruxelles, exerce une activité de grossiste-répartiteur de produits pharmaceutiques sur le marché national.

Depuis 3 ans, les résultats de PHARMA BELGIUM se révèlent très encourageants. Son bénéfice après impôts au titre de l'année 2006 s'est élevé à 3,7 millions euros et lui a permis d'apurer les pertes reportées des exercices précédents. Son bénéfice après impôts réalisé en 2007 pour un montant de 4,8 millions euros était en progression de 30 % par rapport à celui réalisé l'année précédente. Le résultat réalisé au cours des neuf premiers mois de l'année 2008 est au niveau du résultat de 2007 sur la même période, confirmant ainsi le positionnement de PHARMA BELGIUM sur son secteur d'activité.

Au cours de sa séance du 26 novembre 2008, le Conseil d'administration de PHARMA BELGIUM a décidé de procéder au versement d'un acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2008 (0,54 € par action) au plus tard le 31 décembre 2008.

En outre, une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PHARMA BELGIUM a été convoquée le 18 décembre 2008 pour voter une remontée exceptionnelle de dividendes (1,78 € par action) au titre de l'exercice 2007.

Ainsi, PCB percevra un montant total de 9 millions euros, lui permettant de rétablir la situation de ses fonds propres à la fin de l'exercice 2008 à un montant sensiblement équivalant à son capital social.

Cette reconstitution de fonds propres peut permettre à PCB dans l'avenir de revoir sa politique de distribution de dividendes.

Le Conseil d'Administration

Le 18 décembre 2008

Pour plus d'informations sur le Groupe PCB, vous pouvez consulter le site : www.pcb.be ou vous adresser à Philippe LACROIX par courrier électronique à l'adresse suivante : philippe.lacroix@pcb.be